

SOUSCRIPTION AU CONTRAT DE MAINTENANCE



Pourquoi choisir nos contrats Sérénité ?

Pour profiter des avantages du contrat Sérénité[⊕], vous devez souscrire au contrat Sérénité.

AVANTAGES	CONTRATS
Contrôle d'échantéité annuel obligatoire (arrêté du 7 mai 2007)	Sérénité
Inspection et essais des appareils électriques et mécaniques	Sérénité [⊕]
Relevé de températures, pressions et réglages éventuels	Sérénité [⊕]
Vérification des organes de sécurité et de commande	Sérénité [⊕]
Contrôle et réglage éventuels des options sélectionnées dans la fiche de souscription	Sérénité [⊕]
Nettoyage des condenseurs (aérothermie, climatisation) avec un produit professionnel	Sérénité [⊕]
Dépannage dans les meilleurs délais suite à l'appel du client	Sérénité [⊕]

Le contrat Sérénité[⊕] c'est anticiper et réaliser de véritables économies grâce aux multiples contrôles de prévention :

Le contrôle annuel obligatoire
de votre
Pompe à chaleur

De 40 à 60 points de contrôle
réalisés

Pas de frais de déplacement et
de main d'oeuvre des techni-
ciens
(cf conditions générales de vente - art. III B)

Les 3 interventions les plus répandues liées à l'usure de votre matériel*

Paiement
12x sans frais*

* Uniquement valable pour les contrats Sérénité®



Type de panne	Déplacement + main d'œuvre + pièce*	
	Prix sans contrat	Prix avec contrat
Intervention sur le groupe de sécurité (fuite)	273,60 € HT	35,50 € HT
Changement vase d'expansion (8L rond)	307,00 € HT	68,00 € HT
Remplacement de la vanne motorisée	407,02 € HT	168,02 € HT

*photos non contractuelles

* Tarif indicatif pour un client basé à 100 km et pour 1h de main d'œuvre

SOUSCRIPTION AU CONTRAT DE MAINTENANCE

SOUSCRIPTION

Vous souhaitez souscrire au contrat Sérénité ou Sérénité⊕.
Contactez nous pour recevoir votre formulaire de souscription.

Par mail à :
sav@cerise-techniques.com
OU
par téléphone au : **05 53 80 04 20**

Retournez-nous votre formulaire de souscription accompagné de votre règlement.

RENOUVELLEMENT

Vous souhaitez renouveler votre contrat Sérénité ou vous souhaitez opter pour le prélèvement mensuel^(*) :

Retournez votre formulaire de souscription accompagné de votre règlement (ou mandat SEPA pour les règlements en 12 fois sans frais)^(*) via l'enveloppe T que vous avez reçue.

(*) valable uniquement pour les contrats Sérénité+



Une question ?



05 53 80 04 20

du lundi au vendredi
8h à 12h
14h à 17h



sav@cerise-techniques.com



www.cerise-techniques.com
www.sav-photovoltaïque.com